

vieillard affaibli, vous vouliez éloigner les regards clairvoyants qui pouvaient vous gêner dans l'accomplissement du crime.

— L'accomplissement du crime ! répéta la jeune fille avec égarment. Un crime a donc été commis, on ose l'affirmer, et c'est moi qu'on accuse d'un parricide ! Mais c'est monstrueux ! C'est de la folie !... Vous ne croyez pas cela, vous, monsieur ! Vous n'admettez pas qu'il existe une enfant assez lâche, assez infâme, pour empoisonner lentement son père, pour suivre d'un oeil sec les progrès de la mort versée par elle, et pour assister sans frémir à une agonie de cinq années ! Non, non, vous ne pouvez le croire ! Dieu ne permettrait pas une action pareille, vous le savez bien. Mon père avait rapporté des Indes le germe d'une maladie de langueur terrible et, convaincu qu'elle était incurable, il refusait de la combattre... Voilà la vérité.

L'accent d'Honorine était si émouvant, une telle intensité de douleur se peignait sur son visage, que le magistrat se sentit remué malgré lui. Mais sa conviction était faite. Nos lecteurs le savent. Il lutta contre l'émotion qui l'envahissait, et dit froidement :

— Expliquez alors, dans le cadavre de votre père, la présence du poison qui l'a tué.

Mademoiselle de Terrys passa les deux mains sur son front avec un geste de folle, et les yeux hagards, la voix rauque, demanda :

— Il y avait donc du poison ? Mon père a donc été vraiment empoisonné ?

— Vous le savez bien.

Honorine laissa tomber sa tête sur sa poitrine et se tut. Le juge d'instruction prit le plateau supportant la carafe, le verre et la cuiller que nous connaissons, et le plaça devant la jeune fille.

— Vous connaissez ces objets ? dit-il.

— Oui, monsieur... ils se trouvaient sur l'un des meubles du cabinet de mon père.

— N'est-ce pas dans ce verre que vous lui présentiez les potions préparées par vous ?

— Mon père ne prenait aucune potion, je n'en ai jamais préparé.

— Ce n'est point ce que vous avez répondu au chef de la sûreté lors de votre arrestation... Ce n'est point ce que disent les familiers de votre demeure. Ils affirment vous avoir vue plus d'une fois présenter à M. de Terrys ce verre plein d'un breuvage composé par vous hors de sa présence.

— Ceci, monsieur, n'est qu'un malentendu.

— Comment ?

— Mon père, habituellement altéré, aimait les boissons rafraîchissantes et je lui préparais souvent un verre de grenadine.

— Breuvage inoffensif que vous saviez rendre mortel.

— C'est faux, monsieur ! c'est faux !

— On a trouvé du poison dans ce verre.

Honorine frissonna de tout son corps ; sa pâleur devint livide ; ses sanglots longtemps contenus éclatèrent.

— Mon Dieu, balbutia-t-elle, mon Dieu, ayez pitié de moi ! Si vous m'avez condamnée, faites-moi mourir tout de suite, mais ne me torturez pas ainsi.

Le juge d'instruction laissa s'écouler quelques secondes pour donner à mademoiselle de Terrys le temps de se calmer, puis il reprit.

— Recevez-vous beaucoup de visiteurs à l'hôtel ?

— Non, monsieur, le moins possible.

— Pourquoi ?

— Près de mon père malade pouvais-je être mondaine et songer au plaisir ?

— Votre but n'était-il pas plutôt de créer la solitude autour du comte en éloignant de lui des amis qui se seraient inquiétés de son état ?

Honorine cacha son visage dans ses mains.

— Ah ! tenez, monsieur, dit-elle ensuite, je ne répondrai plus... A ces insultantes questions aucune réponse ne doit être faite.

— Ce n'est pas en vous taisant que vous parviendrez à me convaincre.

— Vous convaincre de quoi ?... Vous me croyez coupable et je suis innocent.

— Je ne crois rien... je cherche à m'éclairer... Aidez-moi par vos explications... Vous n'aimez pas qu'on visitât votre père, je fait est attesté par des témoignages dignes de foi.

— Je n'aimais pas qu'on vînt le harceler... Il était en butte à de continuelles demandes d'argent. Dans son état de souffrance il pouvait être dupe, n'ayant pas la force de résister à des sollicitations importunes...

— Et vous avez peur de voir amoindrir par de fausses spéculations la fortune que vous convoitez... Vous teniez à ce que l'argent du comte restât dans sa caisse et les valeurs dans son portefeuille, par conséquent sous votre main.

— Eh ! monsieur, j'ai su qu'il devait mettre une grosse somme dans les entreprises d'un de ses amis, M. Pascal Lantier, et je n'ai fait aucune tentative pour l'en détourner.

— Vous saviez que M. Pascal Lantier était le débiteur de votre père ?

— Oui, monsieur.

— Connaissez-vous le chiffre de la somme prêtée par le comte ?

— Je l'ignorais, mais je n'ignorais point que ce chiffre était considérable.

— Saviez-vous que le remboursement a été fait peu de jours avant la mort de votre père ?

— Non, monsieur.

— Cela semble difficile à croire.

— Cela est, cependant.

— Ni six cent mille, — (car il s'agit d'un million), n'a point été retrouvé à l'hôtel de Terrys.

— J'en suis surprise...

— Le comte n'a pas fait mention sur ses livres de cette retrace, et cependant M. Lantier a dans les mains les pièces prouvant qu'il a payé réellement.

— La tête de mon père s'affaiblissait aussi bien que son corps. Un instinct de vieillard lui aura fait cacher la somme au moment où il la recevait. On la retrouvera plus tard.

— Vous affirmez ne pas l'avoir touchée ?

— Oui monsieur...

— Etant au pensionnat, vous vous occupiez de chimie ?

— Oui, monsieur, de physique et de chimie... Je trouvais ces sciences attrayantes...

— L'étude des poisons vous intéressait ?

— Je l'avoue.

— On ne se rend pas bien compte du genre d'intérêt que la toxicologie pouvait offrir à une jeune fille.

— Un intérêt de curiosité et de terreur.

Le juge d'instruction regarda mademoiselle de Terrys bien